

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2010-049

R-3724-2010

4 mai 2010

PRÉSENTS :

Louise Rozon
Richard Carrier
Lise Duquette
Régisseurs

Gazifère Inc.
Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Décision – Budgets de participation relatifs à la phase 3

Demande relative au renouvellement du mécanisme incitatif, à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2011 et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2011

Intervenants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais);
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. DEMANDE

[1] Le 4 mars 2010, Gazifère Inc. (Gazifère ou le distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu des articles 31 (1) (5), 32, 34, 48, 49, 72 et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi), de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*² et de l'article 4 du *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement*³, une demande relative à l'approbation du renouvellement de son mécanisme incitatif, à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2011, à la modification de ses tarifs et à l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré aux consommateurs à compter du 1^{er} janvier 2011.

[2] Les 25, 28, 29 et 30 avril 2010, l'ACEF de l'Outaouais, l'ACIG, la FCEI, le GRAME, S.É./AQLPA et l'UMQ déposent des budgets de participation relatifs à la phase 3 du présent dossier, conformément à la décision D-2010-046 de la Régie.

[3] Le 30 avril 2010, Gazifère transmet des commentaires spécifiques à l'égard des budgets soumis par le GRAME et S.É./AQLPA.

[4] Le 3 mai 2010, ces deux intervenants déposent leur réplique aux commentaires de Gazifère.

[5] Par la présente décision, la Régie se prononce sur ces budgets de participation.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

² (2001) 133 G.O. II, 6165.

³ (2001) 133 G.O. II, 6037.

2. OPINION DE LA RÉGIE

[6] La Régie précise que la phase 3 du présent dossier porte sur la fermeture réglementaire des livres de Gazifère pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et que les interventions des participants doivent être ciblées sur les résultats de cet exercice. Elle ne permettra donc aucun débat lors de la phase 3 sur des sujets qui doivent être traités dans le cadre des phases 1, 2 et 4 du présent dossier.

[7] La Régie a pris connaissance des budgets de participation réclamés par l'ensemble des intervenants, des commentaires de Gazifère, des répliques du GRAME et de S.É./AQLPA. Compte tenu de la précision apportée au paragraphe précédent, elle décide ce qui suit.

[8] La Régie est d'avis que les budgets de participation proposés par l'ACEF de l'Outaouais, le GRAME et S.É./AQLPA sont élevés, eu égard aux sujets qui seront traités à la phase 3.

[9] La Régie considère qu'un budget de participation maximal de 4 500 \$, taxes en sus, est raisonnable pour la phase 3.

[10] Tel que prévu au *Guide de paiement des frais des intervenants 2009*, lors de l'attribution des frais, la Régie jugera du caractère nécessaire et raisonnable des frais encourus et de l'utilité de la participation des intervenants à ses délibérations.

[11] **Pour ces motifs,**

La Régie de l'énergie :

ÉTABLIT les budgets de participation pour la phase 3 tel que prévu à la section 2 de la présente décision.

Louise Rozon
Régisseur

Richard Carrier
Régisseur

Lise Duquette
Régisseur

Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEF de l'Outaouais) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Guy Sarault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.